Le tribunal valide définitivement les travaux d'extension du port

Barneville-Carteret

En ce début d'année, le tribunal administratif de Caen a rendu un jugement sur le fond validant le projet d'extension du port de Carteret. Saisi par le Groupement régional des associations de protection de l'environnement (GRAPE) et une vingtaine d'habitants, le tribunal a rejeté la quasi totalité de leurs demandes. Selon lui, l'étude d'impact a été suffisante, et les travaux d'entretien et de dragage prévus annuellement seront suffisants pour éviter un ensablement intempestif. Toujours selon lui, les requérants n'ont pas apporté des preuves

suffisantes sur le fait que l'ensablement serait dû au projet et non à une cause naturelle. Seul point recevable, l'aménagement du chemin de grande randonnée avec les sédiments extraits du port, non conforme avec le Plan d'occupation des sols (PLU). Cela n'inquiète pas le maire David Legouet : "c'est maintenant la communauté d'agglomération du Cotentin qui instruit cette révision. Cela va demander entre 8 et 12 mois pour que tout rentre dans l'ordre. Nous pourrons ainsi conforter la digue et poursuivre notre développement des voies douces".



Actuellement l'endroit n'incite pas à la rêverie. Les boues déversées forment un triste spectacle, mais une fois le PLU adapté tout rentrera dans l'ordre avec un beau chemin pietonnier.